



**Conseil régional**  
**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
PCF et République & socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DU 5 MARS 2020**

**Rapport n° CR 2020-006**

**PLAN RÉGIONAL POUR LA DISPARITION DES PASSOIRES THERMIQUES DANS LE PARC SOCIAL  
ET OUVERTURE DU CONTINGENT DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉGIONAUX AUX POLICIERS ET  
SURVEILLANTS PÉNITENTIAIRES**

**Amendement**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage à remobiliser des moyens budgétaires conséquents pour permettre une politique réellement ambitieuse d'investissements en faveur de la construction de logements sociaux en Ile-de-France ».

**Exposé des motifs**

**MOBILISER DES MOYENS NOUVEAUX ET AMBITIEUX POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Alors que l'exécutif régional a fait, depuis 2016, le choix extrêmement dommageable de se désengager massivement de l'aide à la construction de logements sociaux en Ile-de-France en supprimant près de 100 millions d'euros sur le budget consacré à cette action, il propose par la présente délibération d'ouvrir le parc de logements sociaux de la Région aux personnels de la Police nationale et des services pénitentiaires nommés en Ile-de-France.

Si cette délibération semble traduire une reconnaissance tardive, par l'exécutif régional, des vertus du logement social, elle doit cependant, pour être cohérente, s'accompagner d'une politique budgétaire véritablement à la hauteur des besoins des populations franciliennes en la matière.

Car si les personnels de l'administration pénitentiaire et de la police nationale sont effectivement handicapés par le manque considérable de logements accessibles sur le territoire francilien, cette situation concerne malheureusement un très grand nombre de Franciliennes et de Franciliens.

Un récent rapport de la Fondation Abbé Pierre sur la situation du mal-logement en Ile-de-France a ainsi rappelé l'immensité des besoins en constructions de logements sociaux en Ile-de-France.

Ce rapport souligne entre autres que 254 communes d'Ile-de-France n'ont pas encore atteint 25% de logements sociaux et sont soumises à rattrapage dans le cadre de la loi SRU. Il souligne également que 102 communes n'ont pas respecté leur objectif quantitatif ou qualitatif et que 66 communes ont été carencées au 31 décembre 2018. Ce rapport précise en outre que, alors que la grande majorité des besoins en logements sociaux en Ile-de-France concerne les logements de type PLAI, la production de tels logements tend à décroître ces dernières années.

Ainsi, selon la Fondation Abbé Pierre, « en 2017, 15 900 logements locatifs "sociaux" (y compris les logements financés en Prêt Locatif Intermédiaire) ont été mis en service en Île-de-France. C'est le plus bas niveau de mise en service depuis l'année 2012 [...]. Les logements financés en PLAI représentent 14 % des mises en service en Île-de-France, contre 23 % sur l'ensemble du territoire national ».

Ces faits doivent interpeller la Région Ile-de-France et l'inciter à remettre radicalement en question sa politique de logement social.

Alors que le budget régional consacré au logement social a été réduit de près de 100 millions d'euros depuis 2016, la politique de la Région a ainsi nettement contribué à cette baisse de production de logements sociaux, tout en soutenant de façon inacceptable les villes ne respectant pas la loi SRU, au grand détriment des populations franciliennes.

Alors qu'il est proposé ici d'ouvrir le parc social régional à des catégories de fonctionnaires touchées par le manque de logement accessibles en Ile-de-France, il est urgent de revoir cette politique en réorientant, dans une optique de justice sociale, les moyens régionaux vers une aide massive à la production de logements sociaux, à même de lutter efficacement contre la crise du logement en Ile-de-France. Tel est l'objet de cet amendement.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.